



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2016-7-7-3

Séance du vendredi 1 juillet 2016

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN.
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative à la modification des délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2012-6-7-5 du 5 décembre 2012 relatifs au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques – Rapport d'orientation du Schéma 2013-2017,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-1-7-1 du 18 janvier 2013 relative à la Convention entre le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC) et le Département, signée le 1^{er} février 2013,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 05 décembre 2013 portant adoption des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération,

- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 relative à la 1ère révision des 7 Contrats de Territoires de Vie 2014-2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-8-1-2 du 4 décembre 2015 relative à l'exécution anticipée du Budget 2016,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2016-1-7-1 du 22 janvier 2016 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-5-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU l'avis sur la valeur locative emphytéotique demandé à France Domaine par lettre du 21 avril 2016 ;
- VU l'avis favorable de la 7^{ème} Commission lors de ses réunions du 12 février 2016, 29 avril 2016 et 20 mai 2016,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

I Expressions artistiques

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement pour des aides aux projets listés dans les tableaux joints en *annexe 1* à la délibération pour un montant total de **62 000 €**, à prélever sur la ligne du budget départemental 2016 sur le Programme D721 Imputations 65-311-6574-2347-371 et 65-311-65734-2347-371 ;

II Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels

- attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement pour un montant global de **343 500 €** à raison de :
 - **180 000 €** à l'Agence Culturelle d'Alsace
 - **40 000 €** à l'Institut Européen des Arts céramiques (IEAC) à GUEBWILLER
 - **20 000 €** au Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin à STRASBOURG
 - **12 000 €** à la Fédération Hiéro à COLMAR
 - **11 500 €** à l'Association Le Léopard à COLMAR
 - **20 000 €** à la Passerelle à RIXHEIM
 - **15 000 €** à la Ville de SAINT-LOUIS pour la Coupole
 - **20 000 €** au CREA à KINGERSHEIM
 - **25 000 €** au CRMA à COLMAR, dont :
 - 15 000 € pour la Fédération Hiéro à COLMAR
 - 10 000 € pour la Ville de COLMAR
- de prélever les crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016 à hauteur de :

- **243 500 €** sur le programme D722 Imputation 65-311-6574-2357-371
- **20 000 €** sur le programme D722 Imputation 65-311-65734-2357-371

et, au titre des Contrats de Territoire de Vie :

- Trois Pays : **15 000 €** sur le Programme K816 Imputation 65-311-65734-35881-006/AE 2013 ;
- Région mulhousienne : **40 000 €** sur le programme K815 Imputation 65-311-6574-35781-006/AE 2013 ;
- Colmar Fecht et Ried : **25 000 €**, à savoir :
 - **15 000 €** sur le programme K812 Imputation 65-311-6574-35481-006/AE 2013
 - **10 000 €** sur le programme K812 Imputation 65-311-65734-35481-006/AE 2013

III Développement Culturel des Territoires

- attribue et autorise, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du SUNDGAU, le versement d'une subvention de **13 000 €** en faveur de la Communauté de Communes du Secteur d'ILLFURTH (CCSI) au titre de 2016 ;
- de prélever le crédit correspondant sur le programme K817 Imputation 65-311-65734-35981-006/AE 2013 ;

IV Enseignement Artistique et Pratique» (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques)

- attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de **52 000 €** en faveur de trois associations œuvrant pour la pratique musicale et vocale, dont :
 - **50 000 €** en faveur du Conseil départemental pour la Musique et la Culture de Guebwiller (CDMC) portant la subvention annuelle 2016 de 400 000 € à 450 000 € ;
 - **1 000 €** en faveur de la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace ;
 - **1 000 €** en faveur de l'Association des Sociétés Chorales d'Alsace ;
- de prélever les crédits correspondants sur la ligne du budget départemental 2016 à hauteur de **52 000 €** sur le Programme D726 Imputation 65-311-6574-2397-371 ;

V Animation du Patrimoine et musées

- attribue et autorise le versement des subventions de fonctionnement et d'investissement pour un montant global de **832 200 €**, à raison de :
 - **232 000 €** en faveur de l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING, portant la subvention annuelle de fonctionnement de 168 000 € à 400 000 € au titre de 2016 et **100 000 €** en investissement pour les travaux d'entretien des immeubles du Parc de WESSERLING au titre de 2016 ;
 - **7 000 €** en faveur de l'Association du Groupe RODOLPHE et notamment pour l'ensemble des activités menées sur le site ;
 - **25 000 €** en faveur de l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de MULHOUSE et notamment pour ses actions de médiation culturelle en direction des publics du musée ;

- **13 000 €** en faveur de l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace de MULHOUSE et notamment pour l'organisation de la Nuit des Mystères le 21 mai 2016 et les actions de médiation culturelle dans les musées fédérés ;
 - **40 000 €** en faveur de la Société Schongauer de COLMAR pour les actions de médiation culturelle menées en direction des publics du musée d'Unterlinden ;
 - **18 000 €** en faveur du Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles de GUEBWILLER et notamment pour ses activités liées aux recherches généalogiques dans le Haut-Rhin ;
 - **86 000 €** en faveur du Syndicat Mixte du HOHLANDSBOURG, portant la contribution statutaire annuelle de fonctionnement de 66 000 € à 152 000 € au titre de 2016 et **20 000 €** en investissement pour permettre les réparations du chemin de ronde, l'acquisition d'un véhicule et la réfection du parking du bas.
 - **291 200 €** en faveur du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, portant la contribution annuelle de fonctionnement de 228 800 € à 520 000 € au titre de 2016 ;
- de prélever les crédits correspondants sur les lignes du budget départemental 2016 à hauteur de :
- **317 000 €** sur le Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014 ;
 - **18 000 €** sur le Programme D712 Imputation 65-312-6574-2287-014 ;
 - **377 200 €** sur le Programme D711 Imputation 65-312-6561-2277-014 ;
 - **100 000 €** sur le Programme D214 Imputation 204-312-20422-23022-014 ;
 - **20 000 €** sur le Programme D211 Imputation 204-312-204152-22722-014 ;
- approuve le principe de la mise en place au profit de l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de WESSERLING, d'une emphytéose d'une durée de 18 ans et un jour moyennant le versement d'une redevance symbolique d'un euro par an, sur l'emprise du site du Parc de Wesserling appartenant au Département ;
- approuve et autorise la signature de l'acte portant bail emphytéotique correspondant, qui sera établi en la forme administrative par le Président du Conseil départemental, dont le projet est annexé à la présente délibération (*annexe 9*), autorise le Président, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures ;
- précise que les recettes correspondantes seront recouvrées sur le budget départemental, programme B656, chapitre 75, fonction 0202, nature 752.
- approuve et autorise le Président à signer :
- la convention d'objectifs pour 2016 avec La Follia en *annexe 2* à la délibération ;
 - la convention 2016 entre le Département et l'Agence Culturelle d'Alsace en *annexe 3* à la délibération ;
 - la convention de 2016 à 2019 entre la Région, le Département, la Communauté de Communes de GUEBWILLER, la Ville de GUEBWILLER et l'IEAC en *annexe 4* à la délibération ;
 - la convention 2016 entre le Département et l'Opéra National du Rhin en *annexe 5* à la délibération ;
 - l'avenant n° 1 à la convention du 8 juillet 2014 entre le Département et la Passerelle en *annexe 6* à la délibération ;
 - l'avenant n°5 à la convention du 8 avril 2013 entre le Département et l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING en *annexe 7* à la délibération ;

- la convention de partenariat d'une durée de 18 ans comportant le versement annuel de 100 000 € en investissement au titre du soutien départemental à l'entretien des immeubles du Parc de WESSERLING en *annexe 8* à la délibération ;
- la convention 2016 entre le Département et l'Association du Musée de l'Impression sur Etoffes de MULHOUSE en *annexe 10* à la délibération ;
- la convention 2016 entre le Département et la Société Schongauer de COLMAR en *annexe 11* à la délibération ;
- l'avenant n°1 à la convention du 29 janvier 2016 entre le Département et le CDMC en *annexe 12* à la délibération ;
- la convention de subventionnement d'investissement pour l'entretien du château entre le Département et l'Association pour la gestion et l'animation du Parc Textile de WESSERLING en *annexe 13* à la délibération.

- de prendre acte des renseignements portés sur les listes jointes en *annexe 1* à la délibération qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité